

Promo : .....  M  Mme  Melle

Prénom ..... Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Email ..... @ .....

**Je choisis le montant et la régularité**

**Soutien régulier pendant 3 ans :** ..... €

Chaque mois  Chaque trimestre  Chaque année

**Don ponctuel :**

100 €  200 €  500 €  1 000 €  Autre : ..... €

**Don ponctuel majeur :**

5 000 €  10 000 €  20 000 €  Autre : ..... €

Un reçu fiscal vous sera envoyé *voir déductions fiscales au verso*

**Je soutiens plus particulièrement**

**Le fonds Ginette-Solidarité, hébergé par la Fondation de Montcheuil, pour accueillir chaque année, 60 jeunes à "l'Internat de la Réussite".**

Les actions entreprises par la Fondation de Montcheuil en faveur de la jeunesse défavorisée dans d'autres établissements sous tutelle de la Compagnie de Jésus.

*(voir au verso)*

**Je souhaite une information**

Merci de m'adresser en toute discrétion une information au sujet d'un legs ou d'une donation à la Fondation de Montcheuil pour Ginette-Solidarité.

**Don par chèque**

À libeller et à adresser à :  
Fondation de Montcheuil - Ginette-Solidarité  
35 bis rue de Sèvres, 75006 Paris

**Don en ligne**

[www.solidarite.bginette.com](http://www.solidarite.bginette.com)

**Don par virement (ponctuel ou régulier)**

Demander nos coordonnées bancaires à :  
[contact@fondation-montcheuil.org](mailto:contact@fondation-montcheuil.org)  
Préciser sur l'objet du virement la destination de votre don.

**Pour toute information**

Frédéric Buxtorf  
Tel : 06 95 91 04 47  
[www.solidarite.bginette.com](http://www.solidarite.bginette.com)  
E-mail : [solidarite@bginette.com](mailto:solidarite@bginette.com)



## Vos avantages fiscaux

La Fondation de Montcheuil est éligible, selon les cas, aux dispositifs fiscaux suivants :  
(*législation fiscale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015*)

### • Pour les particuliers :

- **Impôt sur le Revenu** : réduction égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.
- **Impôt de Solidarité sur la Fortune** : réduction égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € (seuils applicables aux seuls ISF-dons, hors investissements ISF-PME).

### • Pour les entreprises :

- **Impôt sur les Sociétés - BIC** : réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pour des dons compris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq exercices suivants.

## Offrir un legs, une promesse d'avenir pour des jeunes boursiers

La Fondation de Montcheuil est habilitée à recevoir des legs et donations pour le fonds Ginette-Solidarité.

Arrivé au soir de sa vie, on peut souhaiter transmettre tout ou partie de son patrimoine pour favoriser l'éducation des jeunes défavorisés.

Ginette-Solidarité peut motiver des personnes désireuses de léguer tout ou partie d'un bien à la Fondation de Montcheuil. Si vous-même ou un proche vous interrogez sur une donation de votre vivant ou un legs par testament, vous pouvez **nous contacter pour une information en toute confidentialité** :

**Bruno Régent - Fondation de Montcheuil - 35 bis rue de Sèvres 75006 Paris**  
**01 44 39 75 10 courriel : [contact@fondation-montcheuil.org](mailto:contact@fondation-montcheuil.org)**



## La Fondation de Montcheuil soutient aussi d'autres œuvres à destination des jeunes défavorisés

Écoles de production, centres d'accompagnement scolaire, lycées techniques, bourses pour les classes préparatoires... Ginette est solidaire de ces œuvres en lien avec la Compagnie de Jésus, soutenues par la Fondation de Montcheuil. Pour cela, cochez la case correspondante "je soutiens plus particulièrement :" au recto.

Les dons reçus par la Fondation de Montcheuil pour la campagne "Fonds Ginette-Solidarité" 2014-2017 seront placés dans un fonds de capitalisation dont les produits financiers financeront l'"Internat de la Réussite". Toutefois, si les objectifs indiqués n'étaient pas atteints, la Fondation de Montcheuil utilisera une partie des fonds pour financer directement l'"Internat de la Réussite" de l'école Sainte-Genève. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression vous concernant en vous adressant par simple demande écrite au siège de la Fondation. Les données collectées peuvent être transmises à l'école Sainte-Genève. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :  1511W